

30 janvier 2013

13.311

**Question Claude Borel****Coordination de la restauration et de l'hébergement des étudiants**

*Par une motion déposée le 30 janvier 2008, nous avons demandé au Conseil d'Etat d'établir un concept global de l'hébergement et de la restauration des étudiants à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Depuis lors, le Campus Arc II a été ouvert, le centre Microcity va être inauguré prochainement et des centaines de nouveaux étudiants sont arrivés dans les Hautes écoles neuchâteloises.*

*Quel est l'état actuel de la situation à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds? Quel est l'avenir de la Cité universitaire?*

**Une réponse écrite est souhaitée.**

*Cosignataires: M. Guillaume-Gentil-Henry, M. Docourt Ducommun, B. Goumaz, T. Huguenin-Elie, M. Béguelin et J. Lebel Calame.*

**Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 20 février 2013****Vision en matière de restauration**

L'ancienne gérance en charge de la restauration à la cité universitaire et des cafétérias des sciences et des lettres et sciences humaines de l'Université a mis fin au contrat qui la liait à l'Etat de Neuchâtel pour le 31 décembre 2007, l'activité de restauration étant devenue non rentable.

Dans ce contexte, la commission de gestion s'est attelée en 2007 à trouver un nouveau gérant. Afin de pérenniser des prestations professionnelles de restauration de bon rapport qualité-prix, la commission de gestion de la Cité universitaire a souhaité étendre le champ d'activité à de nouvelles entités soit la cafétéria de la Faculté de droit de l'Université, le restaurant de la HE-Arc, le restaurant de Microcity. Pour ces deux dernières entités, aussi bien pour favoriser les économies d'échelles que limiter les coûts de construction des bâtiments, il a été décidé de créer des cuisines de régénération. Ainsi, la cuisine de la cité universitaire est devenue un centre de production aussi bien pour l'Université, la HE-Arc que Microcity.

**Les démarches effectuées pour la restauration**

Dans le détail en matière de restauration les mesures suivantes ont été prises :

- Suite au départ de l'ancienne gérance, la commission de gestion de la Cité universitaire a alors lancé un appel d'offre. Après réception d'un nombre d'offres sérieuses limité, c'est la société Compass Group qui a été retenue.
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Compass Group est entrée en fonction. Dans son cahier des charges, Compass a été chargé de l'exploitation du restaurant de la Cité universitaire et des cafétérias de l'Université (Facultés des lettres et sciences humaines, des sciences et du droit). L'exploitation a donc été étendue à l'ensemble des cafétérias de l'Université de manière à augmenter le niveau de production de l'exploitant et les synergies notamment en terme de personnel.
- Parallèlement, le bâtiment TransEurope, baptisé Campus Arc 2, a été conçu en collaboration avec les CFF de manière à y intégrer une cafétéria et une cuisine de régénération desservant les besoins de l'ensemble des étudiants de niveau HES présents sur le plateau de la gare qu'ils étudient au sein de la Haute école de musique ou de la HE-Arc.
- Les activités de Compass ont été étendues à ce nouveau site de manière à considérer la cafétéria du Campus Arc 2 comme une antenne de la Cité universitaire avec pour corollaire une offre extrêmement favorable pour les étudiants. Des démarches strictement identiques sont en cours pour le bâtiment Microcity.
- En ce qui concerne, la HEP BEJUNE, des négociations ont également été menées; le projet n'a malheureusement pas pu être mené à terme pour des questions de volume. Le budget prévisionnel établi faisait en effet état d'une perte de plusieurs dizaines de milliers de francs (~70'000.-). A ce sujet, il faut préciser que le prestataire de service Compass n'est pas encore entré dans les chiffres noirs après 5 ans d'activité.

**Situation actuelle**

A l'heure actuelle, le concept développé permet d'offrir des menus à 8.50 francs aux étudiants de l'Université et de la HE-Arc pour un nombre d'environ 500 repas par jour en période d'activité. Sans l'existence du concept, le prix serait probablement de 11 à 12 francs.

Cela étant le chiffre d'affaires de Compass ne lui permet pas encore d'entrer dans les chiffres noirs. L'intégration de la gestion de la cafétéria de Microcity, qui desservira les besoins du CSEM, de NEODE et de l'EPFL, devrait cependant permettre de maintenir un prix du menu concurrentiel et assurer la présence à terme d'un prestataire de service professionnel.

Finalement, il convient encore de dire que le développement d'un tel concept a permis de pérenniser l'existence de cafétérias dans les facultés de l'Université sans que l'Etat ou les entités qui en dépendent n'est à assurer une couverture de déficit (ce qui était le cas à l'époque pour la Faculté de droit).

### **Les démarches effectuées pour le logement**

En ce qui concerne le logement, des discussions ont été menées entre l'Etat et Alfen SA en vue d'une vente ou d'un droit de superficie du bâtiment de la Cité universitaire. Pour des raisons financières, la transaction n'a finalement pas abouti. Vendre ce bâtiment aurait aussi signifié que l'Etat se serait définitivement ou pour une très longue période, en cas de droit superficie, séparé d'un bien idéalement placé en Ville de Neuchâtel.

### **Vision et situation actuelle**

Avec l'objectif d'agir plutôt que de réagir, le DECS a mandaté un groupe de projet ayant pour objectif d'analyser la question et proposer un concept global pour l'hébergement des hôtes, présents et futurs du canton de Neuchâtel dans le domaine du tertiaire. Ce concept devrait ensuite être avalisé par le Conseil d'Etat puis le Grand Conseil en principe à l'horizon 2014.

Pour terminer, il convient encore de répondre à la situation du logement dans les montagnes neuchâteloises. Conformément à la décision politique de réorganisation de la HE-Arc de janvier 2008, la haute école abrite désormais des laboratoires de recherche au Locle et au Crêt du Locle. La présence des étudiants y est réduite avec des travaux de diplôme en 3<sup>e</sup> année. De plus le bassin de recrutement de l'école reste en l'état actuel ciblé sur l'espace BEJUNE.

En ce qui concerne la HEP BEJUNE, les étudiants immatriculés habitent à proximité immédiate de leur lieu d'études, cela d'autant plus qu'il existe également un site dans le canton du Jura. Au surplus, l'étude dont il est question ci-dessus devra reprendre plus précisément la question.